



BOUCHES DU RHÔNE

2 Mai 2005

## Comité Technique Paritaire Local du 29 avril 2005

*En prétendant éviter que ne se renouvelle une hécatombe de personnes âgées victimes d'une nouvelle canicule, le gouvernement Raffarin a décidé de supprimer un jour férié ou un jour ARTT pour financer un plan d'action contre la dépendance.*

*A partir de 2005, tous les salariés sont donc censés travailler gratuitement un jour de plus, le plus souvent le lundi de Pentecôte.*

*En contrepartie, une contribution de 0,3 % sera prélevée sur la masse salariale des entreprises.*

### Une nouvelle arnaque

Le gouvernement avait annoncé environ 2 milliards par an de recettes, pour moitié pour les personnes en situation de handicap et pour moitié pour l'autonomie des personnes âgées. Or, le projet de loi de financement de la Sécu pour 2005 prévoit que l'effort supplémentaire pour les personnes âgées ne sera que de 100 millions d'€. Nous sommes là face à un nouveau mensonge !

De plus, en fiscalité publique, le principe de non-affectation des recettes fiscales s'applique : il est en principe impossible de décider a priori de l'affectation d'une recette fiscale. Comme dans le cas de la vignette auto, l'argent "taxé" sur les entreprises via l'effort des salariés servira autant à nos "anciens" qu'à d'autres dépenses ...

.... / suite page 2

## Un CTPL de Restructurations et de contraction du service public

*Le 29 avril 2005, un CTPL s'est tenu, sous la présidence de M. Didier Maupas, TPG des Bouches du Rhône.*

*L'ordre du jour portait à la fois sur le bilan de la Formation Professionnelle 2004 et les perspectives pour 2005 ainsi que pour l'essentiel sur la restructuration des postes comptables de l'agglomération de Marseille..*

### LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

Le point sur la Formation a été établi sur la base du rapport d'activité 2004, l'axe majeur reposant sur la formation continue dans le département avec une hausse de 49% d'activité répartie sur 195 sessions.

Le CFPU s'est doté de deux salles informatiques équipées, auxquelles il faut ajouter l'ouverture d'une salle à Aix en Provence une autre ouverture est également prévue à Arles

- l'adaptation à l'emploi a concerné 180 agents sur 18 sessions
- la préparation aux examens et concours a concerné 187 agents

Dans les orientations données par la DGCP pour 2005 :

- le département s'inscrit dans la démarche qualité qui s'est généralisée en 2005
- le renforcement du suivi des candidats dans le cadre de la préparation aux concours
- la poursuite de la mise en place d'un plan de formation individualisé (suivi du parcours de formation)
- Hélios et la LOLF (sensibilisation et formation de formateurs) ;

Le TPG a souligné que l'approche individuelle des formations ne doit pas faire oublier l'approche collective au niveau du réseau.

***Pour SUD la formation professionnelle ne doit pas se résumer qu'à une utilité pour le chef de poste mais doit associer étroitement les personnels concernés, leurs aspirations en matière d'évolution de carrière (ne pas les limiter au seul travail qu'ils effectuent) et d'amélioration de leurs connaissances de leur environnement professionnel.***

### LA REFORME D'IMPLANTATION DU RESEAU

Elle est concrétisée par les fusions des postes suivants :

- la Trésorerie Marseille1 avec la Trésorerie Marseille 6, cette fusion s'accompagne du transfert des compétences de l'intégralité du 6<sup>ème</sup> arrondissement sur la Trésorerie qu'il convient d'appeler désormais 1<sup>er</sup>- 6. Cette fusion entraînera également la perte de la gestion du 6ème arrondissement que détenait jusqu'à ce jour la Trésorerie Marseille 7, qui se verra "dégrader" de TP à RP,

**Représentants SUD en CTPL :**  
**Titulaire : Agnès BONO**  
**Suppléant : Henri LAUGIER**

# Un CTPL de Restructurations

...suite de la page 1

## Un nouvel allongement du temps de travail

Après l'augmentation du nombre d'annuités nécessaires pour une retraite à taux plein, après la remise en cause de la loi sur "les 35 heures", la suppression du Lundi de Pentecôte constitue une nouvelle mesure d'allongement du temps de travail. Elle fait supporter aux seuls salariés l'essentiel des prétendus efforts de solidarité en faveur des personnes âgées et dépendantes : 42 % de la population active fournit 90 % du financement.

Dans un contexte où les plans sociaux se multiplient, où le gouvernement poursuit ses suppressions d'emplois et sa casse dans les services publics, bloque les salaires et refuse d'entendre les revendications sociales, la "réhabilitation du travail" - prônée par le MEDEF et le gouvernement - apparaît comme une provocation ! En effet, la suppression du Lundi de Pentecôte est avant tout une arme servant à une nouvelle remise en cause de la RTT et à la culpabilisation des salariés. Elle permet d'accroître la durée de travail sans contrepartie financière.

.../...Suite page 3

- la Trésorerie Marseille 3 avec la Trésorerie Marseille 14, le regroupement s'effectuant sur les locaux actuels de la Trésorerie Marseille 14,
- la Trésorerie Marseille 2 avec la Trésorerie Marseille 15/16, qui nécessitera une réinstallation décidée à l'avenue de Paris (2<sup>ème</sup> arrondissement).

L'administration a convoqué les représentants siégeant en CTPL à la visite des nouveaux locaux concernant les réinstallations liées à ces restructurations.

Si le programme d'installation concernant les trésoreries 2/15/16 à l'ancienne "Maison des Marins Scandinaves" a permis compte tenu de la superficie, et du cadre, de mieux prendre en considération les conditions et la qualité de vie au travail des agents, la réinstallation à la rue d'Arcole ne revêt pas le même niveau de prestations.

L'administration semble attachée au fait que les réinstallations s'accompagnent d'un saut qualitatif concernant le cadre et les conditions de vie des agents. Pour SUD, cette ambition ne doit pas se limiter aux seules réinstallations afin de mieux faire accepter ces dernières. C'est pourquoi, n'hésitez pas à faire l'inventaire de vos besoins en matériel, en fournitures (frigo etc..) afin d'améliorer vos conditions de travail. N'hésitez pas à nous contacter afin que nous puissions appuyer vos demandes.

***SUD Trésor s'est élevé contre la poursuite de la politique des fusions des postes et du rétrécissement du service public de proximité qu'elle engendre ; c'est pourquoi nous nous sommes prononcés contre cette réforme et avons déposé la déclaration suivante.***

***" Ce CTPL convoqué ce jour est amené à se prononcer sur le projet de fusions en milieu urbain des postes suivants :***

- ***Trésorerie Marseille 2 et Trésorerie Marseille 15/16***
- ***Trésorerie Marseille 3 et Trésorerie Marseille 14***
- ***Trésorerie Marseille 6 et Trésorerie Marseille 1***

***SUD Trésor réaffirme avec force son opposition à cette politique de fusion des postes en milieu urbain, qui constitue une nouvelle étape dans la restructuration, dans la volonté d'avancer vers des regroupements de grande ampleur, au détriment des effectifs, des conditions de travail des personnels et du service public de qualité et de proximité. Sans omettre le fait que les plus vives inquiétudes pèsent sur le devenir des postes ruraux : après les restructurations en milieu urbain, ne s'en suivra-t-il pas des restructurations en milieu rural ? Avec, pour conséquences, la suppression pure et simple des postes, des déménagements, des changements d'affectation et la disparition du service public de proximité.***

***C'est pourquoi SUD Trésor 13 vote contre cette réforme "***

Le Président du CTPL a affirmé que la fusion des postes en milieu rural dans les Bouches du Rhône n'était pas pour l'instant à l'ordre du jour. Dont acte. Mais la vigilance reste de mise lorsque l'on voit ce qui se passe dans nombre de départements.

**Se sont prononcés**

**SUD, FO et CGT : CONTRE**

**ADMINISTRATION: POUR**

## NOTATION

### Rappel

**Vous avez deux mois à compter de la signature de votre notation pour effectuer un recours auprès du président de la CAPL compétente:**

- CAPL n°1 pour les inspecteurs
- CAPL n°2 pour les contrôleurs
- CAPL n°3 pour les agents de recouvrement.

# et de contraction du service public (suite)

## TRANSFORMATION DE LA PAIERIE DEPARTEMENTALE EN RECETTE DES FINANCES

L'administration a justifié cette transformation par l'importance de la Trésorerie classée en terme d'enjeux au 6<sup>ème</sup> rang national, en particulier avec l'extension des compétences définie par la loi du 13/08/2004. Cette transformation ne s'accompagne pas en parallèle d'un renforcement de l'encadrement avec la création des postes de cadre A. L'Administration a répondu qu'elle œuvrait en ce sens.

**Se sont prononcés :**

**SUD et CGT : ABSTENTION**

**ADMINISTRATION et FO : POUR**

## IMPLANTATION DE L'EMPLOI DE RF A LA TG

L'administration nous a assuré que cet emploi n'a pour vocation que de renforcer l'encadrement à la TG concernant le recouvrement et le secteur public bcal ; cet emploi de type fonctionnel, n'empiètera pas sur les compétences du TPG en matière de gestion du personnel.

**Se sont prononcés :**

**SUD et CGT : ABSTENTION**

**ADMINISTRATION et FO : POUR**

**Concernant ces deux points précédents, nous estimons qu'il ne faudrait pas que seul l'objectif de trouver des débouchés de carrière à l'encadrement supérieur motive les transformations de poste.**

## REPYRAMIDAGE D'EMPLOI A LA TG

Toujours dans le cadre du renforcement de l'encadrement supérieur à la TG l'administration nous a proposé la création d'un emploi de TP chargé de mission spéciale sans plus d'explication au 1<sup>er</sup> décembre 2005.

Cette création s'accompagne pour la financer d'une désimplantation d'un emploi de catégorie B.

Pour SUD, il s'agit ni plus ni moins d'une nouvelle suppression d'emploi, car il est évident pour tous qu'un TP et un agent de catégorie B n'effectuent pas les mêmes activités, le déficit généré par ce dernier dans son service ne sera pas compensé et la charge de travail supplémentaire reposera quant à elle une fois de plus sur ses collègues.

**Se sont prononcés :**

**SUD et CGT : CONTRE**

**ADMINISTRATION et FO : POUR**

## MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC A LA TRESORERIE DE VITROLLES

**Pour SUD, les conditions de travail ne doivent pas être mises en opposition avec la qualité du service public. En effet, la réduction proposée des heures d'ouverture au public permet de moins en moins à l'usager de venir au guichet sauf à prendre un jour de congé.**

**Si le développement des nouveaux moyens modernes de paiement (prélèvement à l'échéance, ...) peut contribuer à la baisse de fréquentation du public au guichet, le développement de la précarité de la population amène nombre d'entre eux (interdits de chéquiers,..) à venir s'acquitter en numéraire de leurs impôts comme la complexité de certains dossiers,....**

**Pour SUD, l'Administration doit prendre ses responsabilités et dégager les moyens nécessaires au service public de qualité notamment en effectifs. C'est pourquoi SUD s'est refusé à prendre part à ce vote**

**SUD : REFUS DE VOTE**

**CGT : ABSTENTION**

**ADMINISTRATION- FO : POUR**

.../...Suite de la page 2

**La canicule :**

**un faux prétexte**

Mais qui est responsable de la situation qui vit 15.000 personnes âgées mourir pendant la canicule de l'été 2003 ?

Le contexte caniculaire a mis en évidence la dangerosité de la pénurie de moyens financiers et d'effectifs dans les hôpitaux et les établissements pour personnes âgées. "Donner l'alerte, c'est bien, mais cela ne résout pas les problèmes que nous avons au quotidien, avec la déstructuration du système sanitaire et social" constatait encore, un an plus tard, le porte-parole des médecins urgentistes hospitaliers de France dénonçant une politique privilégiant la communication. Nombre d'établissements fonctionnent en effet à flux tendus. C'est là le résultat d'années d'une politique de compression des dépenses de santé qui conduit à une multiplication des fermetures de lits et à l'absence de recrutements à hauteur des besoins.

La prochaine Commission Administrative Paritaire Locale concernant la liste d'aptitude de C en B se déroulera le 30 mai prochain

N'hésitez pas à contacter **Violette CERCEAU** suppléante pour SUD à cette CAP.

# Faisons du Lundi de Pentecôte : un lundi noir pour la politique de casse des droits sociaux !

## Le projet de traité constitutionnel européen contre la santé

Le Pacte de stabilité n'est pas seul à menacer notre système de santé. Renouvelé par l'article III-184 du projet de traité constitutionnel européen qui stipule notamment que "les Etats membres évitent les déficits publics excessifs", sous menace de se voir "imposer des amendes", celui-ci contraint les politiques publiques de santé. Il contredit dans les faits l'article II-95 et l'affirmation qu'"un niveau élevé de protection de la santé humaine est assuré dans la définition et la mise en œuvre de toutes les politiques et actions de l'Union". Cette contradiction démontre que ce qui est pourtant défini comme un droit fondamental relève du vœu pieu. D'ailleurs, la Charte des droits fondamentaux "ne crée aucune compétence ni aucune tâche nouvelles pour l'Union" ...

Un autre article du projet de traité constitutionnel européen menace directement notre système de santé. L'article III-315 autorise en effet "la négociation et la conclusion d'accords" avec un ou plusieurs pays tiers ou organisations internationales "dans le domaine du commerce des services sociaux, d'éducation et de santé", unique précision faite que "le conseil statue [...] à l'unanimité [...] lorsque ces accords risquent de perturber gravement l'organisation de ces services au niveau national et de porter atteinte à la responsabilité des Etats membres pour la fourniture de ces services". Cet article prépare, dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (O.M.C.) le futur Accord Général sur le Commerce des Services (A.G.C.S.), qui fera de la santé et de l'école des marchandises.

**Qui décidera en effet ce qui risque de perturber gravement l'organisation française des services de santé ?** Le conseil ? La commission ? En matière de déficit "excessif", la commission a déjà un rôle considérable : elle "surveille", "rapporte", "adresse [des] avis", "propose" et "recommande" au Conseil qui adopte ses décisions à la seule majorité qualifiée.

## Résister

Certain(e)s ont déjà prévu de prendre une journée de congé ou de RTT pour conserver le bénéfice du week-end prolongé de Pentecôte et refuser symboliquement de travailler ce jour "défériérisé". Ce faisant, ils perdent néanmoins un jour de repos.

**Sud Trésor, à travers la FDSU - sa fédération des Finances - et Solidaires - son union interprofessionnelle, invite tous les fonctionnaires et, au-delà, tous les salariés, à une journée de lutte et de résistance pour la réduction du temps de travail et contre la politique mise en œuvre par le gouvernement et inspirée par le MEDEF.**

C'est dans ce sens que, sur toute la France, l'Union syndicale Solidaires et la FDSU appellent à la GREVE pour que nous fassions tous ensemble du lundi 16 mai une journée contre la régression sociale et pour la réduction du temps de travail.

**LUNDI DE PENTECOTE :  
JOURNEE MORTE  
DANS NOS SERVICES**



Bouches du Rhône  
183 avenue du Prado  
13357 MARSEILLE CEDEX 8  
Tél : 04.91.17.92.08  
Fax : 04.91.17.91.98

### Pour tous contacts : Le BUREAU de SUD

Agnès BONO : Recette des Finances Marseille Municipale  
Tél : 04.91.14.02.09  
Henri LAUGIER : Trésorerie de Roquevaire tél : 04.42.04.23.68  
Genevieve COULON : Trésorerie Amendes  
Tél : 04.96.20.26.58  
Violette CERCEAU : R.F Marseille Assistance Publique  
Tel : 04.91.83.29.49  
Françoise ALMYROPOULOS : Trésorerie Générale  
Tél : 04.91.17.92.90  
Marie Annick SAMBRONI : R.F Marseille Assistance Publique  
Tel : 04.91.83.29.29

